

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 4 décembre 2017

Décision n° CP-2017-2091

commune (s) : Lyon 3°

objet: Missions de maîtrise d'oeuvre de bâtiment pour la restructuration du collège Professeur Dargent situé

5, rue Jeanne Koehler - Autorisation de signer l'avenant n° 3 au marché public

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kabalo

Président: Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 24 novembre 2017

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Affiché le : mardi 5 décembre 2017

<u>Présents</u>: MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Mme Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mme Jannot, M. Vesco.

<u>Absents excusés :</u> M. Képénékian (pouvoir à M. Le Faou), Mmes Frier (pouvoir à Mme Glatard), Rabatel, Poulain (pouvoir à M. Grivel), Peillon (pouvoir à Mme Jannot).

Commission permanente du 4 décembre 2017

Décision n° CP-2017-2091

commune (s): Lyon 3°

objet : Missions de maîtrise d'oeuvre de bâtiment pour la restructuration du collège Professeur Dargent situé 5, rue Jeanne Koehler - Autorisation de signer l'avenant n° 3 au marché public

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 23 novembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Par délibération du Conseil général n° 048 du 25 novembre 2011, le Département du Rhône a autorisé la signature d'un marché public de prestations intellectuelles pour des missions de maîtrise d'œuvre de bâtiment pour la restructuration du collège Professeur Dargent à Lyon 3° situé 5, rue Jeanne Koehler.

Ce marché a été notifié sous le numéro 2012-064 le 21 septembre 2012 au groupement d'entreprises DASSONVILLE & DALMAIS (mandataire) - SNC LAVALIN/CLIC INGENIERIE/COTE COUR, pour un montant forfaitaire de rémunération provisoire de 477 940 €HT, soit 571 616,24 €TTC correspondant à un taux de rémunération de 9,75 % environ, sur la base d'une enveloppe de travaux d'un montant de 4 900 000 €HT, soit 5 860 400 €TTC.

Au terme du jugement du Tribunal de commerce de Lyon du 23 avril 2013, la société COTE COUR a été placée en liquidation judiciaire.

Le mandataire du groupement, la société DASSONVILLE & DALMAIS a souhaité prendre à sa charge l'achèvement des prestations, messieurs Dassonville et Dalmais étant également gérants de la société COTE COUR.

Cela a entraîné la transformation du groupement titulaire du marché n° 2012-064 de mission de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du collège Professeur Dargent, la société DASSONVILLE & DALMAIS se substituant à la société COTE COUR.

Ce transfert a fait l'objet d'un avenant n°1, notifié le 16 décembre 2013.

D'autre part, par avenant n° 2 notifié le 18 décembre 2014, le coût de la rémunération définitive du groupement de maîtrise d'œuvre DASSONVILLE & DALMAIS - SNC LAVALIN/CLIC INGENIERIE a été arrêté à 682 925,24 € HT, soit 819 510,65 € TTC sur la base de l'estimation prévisionnelle des travaux en phase avant-projet définitif (APD) qui s'établissait à 7 001 580 € HT, soit 8 401 896 € TTC.

Cet avenant n° 2 d'un montant de 204 985,54 € HT, soit 245 982,65 € TTC, a porté le montant total du marché à 682 925,54 € HT, soit 819 510,65 € TTC. Il en a résulté une augmentation de 42,89 % du montant initial du marché.

De plus, la SNC LAVALIN a fait part de son changement de dénomination sociale pour EDEIS, par courrier du 30 décembre 2016, avec date d'effet du même jour. Ce changement est sans incidence juridique sur le marché.

Cela a entraîné le remplacement de la dénomination SNC LAVALIN par EDEIS au sein du groupement désormais dénommé DASSONVILLE & DALMAIS/EDEIS/CLIC INGENIERIE.

Par ailleurs

- des évolutions de programme en termes de fonctionnalité (modification des conditions d'enseignement, etc.),
- des évolutions de réglementation (intégration des recommandations des études de sécurité et sûreté publique, etc.).
- la remise à niveau des installations techniques (ascenseur avec amiante),

ont occasionné l'allongement de la phase chantier.

L'enveloppe estimée des travaux a donc été réévaluée à 7 339 580 €HT, soit 8 807 496 €TTC.

La mission de base de la maîtrise d'œuvre n'est pas impactée par cet aspect mais les missions, en lien direct avec cet allongement, se voient donc prolongées d'une durée de 20 à 34 mois, notamment les missions de la direction de l'exécution des travaux (DET) et de l'ordonnancement pilotage et coordination (OPC).

Il est ainsi proposé de réajuster, après négociation avec l'équipe de maîtrise d'œuvre, la rémunération du groupement DASSONVILLE & DALMAIS/EDEIS/CLIC INGENIERIE à 792 632,10 € HT, soit 951 158,52 € TTC.

Cet avenant n° 3 d'un montant de 109 706 ,56 € HT, soit 131 647,87 € TTC, porterait le montant total du marché à 792 632,10 € HT, soit 951 158,52 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 65,84 % du montant initial du marché.

La commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 10 novembre 2017, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de cet avenant.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 3 au marché n° 2012-12064 conclu avec le groupement d'entreprises DASSONVILLE & DALMAIS/EDEIS/CLIC INGENIERIE pour des missions de maîtrise d'œuvre de bâtiment pour la restructuration du collège Professeur Dargent situé 5, rue Jeanne Koehler à Lyon 3°.

Cet avenant d'un montant de 109 706,56 € HT, soit 131 647,87 € TTC, porte le montant total du marché à 792 632,10 € HT, soit 951 158,52 € TTC.

- 2° Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.
- **3° La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P34 Education, formation, individualisée sur l'opération n° 0P34O3355A pour un montant de 10 300 000 €TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 5 795 500 € en 2017, 2 226 500 € en 2018, 349 000 € en 2019 et 774 017,28 € en 2020.

			4 1/ 1 0047	D ′ · · ·	00 0047 0004
Métropole de Lvon – (Commission n	ermanente du 4	4 decembre 2017	- Decision n°	CP-2017-2091

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - compte 231312 - fonction 221 pour un montant de 377 630,52 € TTC.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 5 décembre 2017.